VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 49
TARIFS APPLICABLES POUR LES SPECTACLES DE LA COUR DES TROIS COQUINS

La Cour des Trois Coquins propose dans le cadre de sa saison annuelle entre vingt et trente rendez-vous (spectacles, sorties de résidences, Cour en chantier…).

Depuis plusieurs années, la politique tarifaire de l'établissement reposait sur une multiplication de tarifs correspondant à la fois à l'achat de spectacles, mais aussi à une large part de programmation en autodiffusion des compagnies accueillies à La Cour des Trois Coquins. Chacun développait ainsi sa propre politique tarifaire.

Afin de pouvoir donner au public et au réseau professionnel la lisibilité d'une politique tarifaire d'établissement et de garantir à tous un même niveau d'information, il est proposé de reprendre la gestion et l'organisation de l'accueil-billetterie, avec reversement de recettes aux compagnies dans le cadre de spectacles auto-diffusés. Ce choix permettra notamment d'assurer la transparence quant aux recettes réellement générées par la mise à disposition de la Cour des Trois Coquins, de garantir un meilleur suivi administratif et financier et d'harmoniser la politique tarifaire de l'Etablissement en direction du public.

Sur cette base, il est proposé de créer de nouveaux tarifs unifiés de billetterie pour la Cour des Trois Coquins, comme suit :

Plein tarif individuel : 12 €
Tarif spécial (événements/CE) : 10 €
Tarif réduit individuel (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, intermittents, étudiants, moins de 26 ans, seniors + 65 ans, détenteurs de la carte citéseniors) : 7 €
Tarif groupes à partir de 10 personnes (uniquement appliqués dans le cadre de projets montés en partenariat avec l'éducation nationale, l'enseignement supérieur) : 4 €
Tarif «Cour en chantier», sorties de résidences, accompagnateurs de groupes et invités : gratuité

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter cette nouvelle grille tarifaire pour 2021/2022.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 OCT. 2021

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée à la Politique culturelle

Isabelle LAVEST